

30^e Festival LE COURT EN DIT LONG

du 31 mai au 4 juin 2022

REGLEMENT

Article 1 – Objet

Le Centre Wallonie-Bruxelles organise le 30^{ème} Festival LE COURT EN DIT LONG du 31 mai au 4 juin 2022 dans sa salle de cinéma (sise 46, rue Quincampoix – 75004 Paris)

Article 2 – Appel à candidature

La sélection est ouverte à tout court métrage (durée maximale 40 minutes) produit ou coproduit en Wallonie et à Bruxelles depuis mars 2020, sur envoi spontané de lien Vimeo avant le 25 mars 2022. Les genres acceptés sont : fiction, animation, expérimental.

Article 3 – Sélection

La sélection d'un film sera confirmée par le service cinéma du Centre Wallonie-Bruxelles avant le 5 avril 2022 par courrier électronique. Les films seront projetés en six programmes thématiques, chaque programme étant projeté une seule fois.

Article 4 – Compétition

La sélection ouvre à une compétition. Un jury composé de cinq personnalités décernera le Grand Prix, le Prix du Scénario, le Prix de la Mise en Scène, les Prix d'interprétation féminine et masculine. Le jury pourra aussi accorder jusqu'à deux « mentions spéciales ». Le « Prix du Public » sera désigné par les votes des spectateurs. En outre, les deux chaînes de télévision belges, la RTBF-La Trois et Voo-BeTV décerneront chacune leur « Prix Coup de Cœur », équivalent à un achat de droits de diffusion. Si le Centre Wallonie-Bruxelles ne trouve pas les partenaires nécessaires pour doter les prix, il se réserve le droit d'annuler la compétition ou un des Prix envisagés.

Article 5 – Formats de projection et engagement des ayant droits

En inscrivant un film, le producteur et/ou le réalisateur autorise(nt) une projection non commerciale du film dans le cadre du Festival et s'engage à prêter la copie de projection en DCP 2K, fichier Appel Pro Res 422. Les films primés seront à nouveau projetés le 4 juin à 20h au Centre Wallonie-Bruxelles/Paris.

Article 6 – Engagements du Centre Wallonie-Bruxelles/Paris

De son côté, le Centre Wallonie-Bruxelles/Paris s'engage à assurer les projections et à prendre en charge toute la communication relative au Festival. Un temps de d'échange avec les cinéastes ou équipes présent.e.s sera envisagé à l'issue de chaque séance en compétition. Les films sélectionnés seront mis à la disposition des festivals français et étrangers qui en feront la demande, comme sur un « marché du film ».

Article 7 – Prises en charge de voyages et d'hébergements

Le Centre Wallonie-Bruxelles/Paris prendra uniquement en charge le voyage des lauréats (Grand Prix, Prix de la Mise en Scène, Prix du Scénario, Prix d'interprétation féminine et masculine, Prix du Public, Prix Coup de Cœur), de Belgique à Paris et, le cas échéant, une nuit d'hôtel, du samedi au dimanche. Une seule personne par film sera invitée, sauf en cas de coréalisation ou co-écriture.

Article 8 – Services proposés

Tout professionnel représentant un film sélectionné en compétition bénéficiera d'une accréditation valable pour toutes les séances et sera accueilli à « l'espace invités ». Ceci inclut l'équipe technique et artistique du film, dans la limite de huit places gratuites par film et par projection (avec une jauge à 100%). Au-delà, le tarif réduit sera appliqué.